

# F6 - Érafloir de vendange

L'installation d'érafloirs en réception constitue depuis plusieurs années un des principaux postes en terme d'équipements des caves. Les besoins d'éraflage sont en effet en progression : développement de l'éraflage en vinification en rouge, éraflage avant macération pelliculaire en blanc.

Mais leur utilisation est très souvent motivée par la nécessité d'éliminer les corps étrangers, présents surtout dans la récolte mécanique et susceptibles d'endommager les matériels en aval : pompes, pressoirs... Les feuilles, pétioles et pigments de rafles présents dans la vendange mécanique peuvent être également éliminés. Les équipements sont alors fréquemment appelés « érafloirs-trieurs » ou « trieurs ».

La majorité des érafloirs actuels sont à axe horizontal et cage rotative.

Le batteur assure le détachement des baies de la rafle et l'évacuation des déchets.

L'entraînement de la cage et des battes est assuré par le même moto-réducteur.

L'alimentation manuelle ou mécanique de l'érafloir s'effectue au niveau de la trémie.

Pour limiter le colmatage des cages par des feuilles, l'axe du batteur est parfois excentré par rapport à celui de la cage.

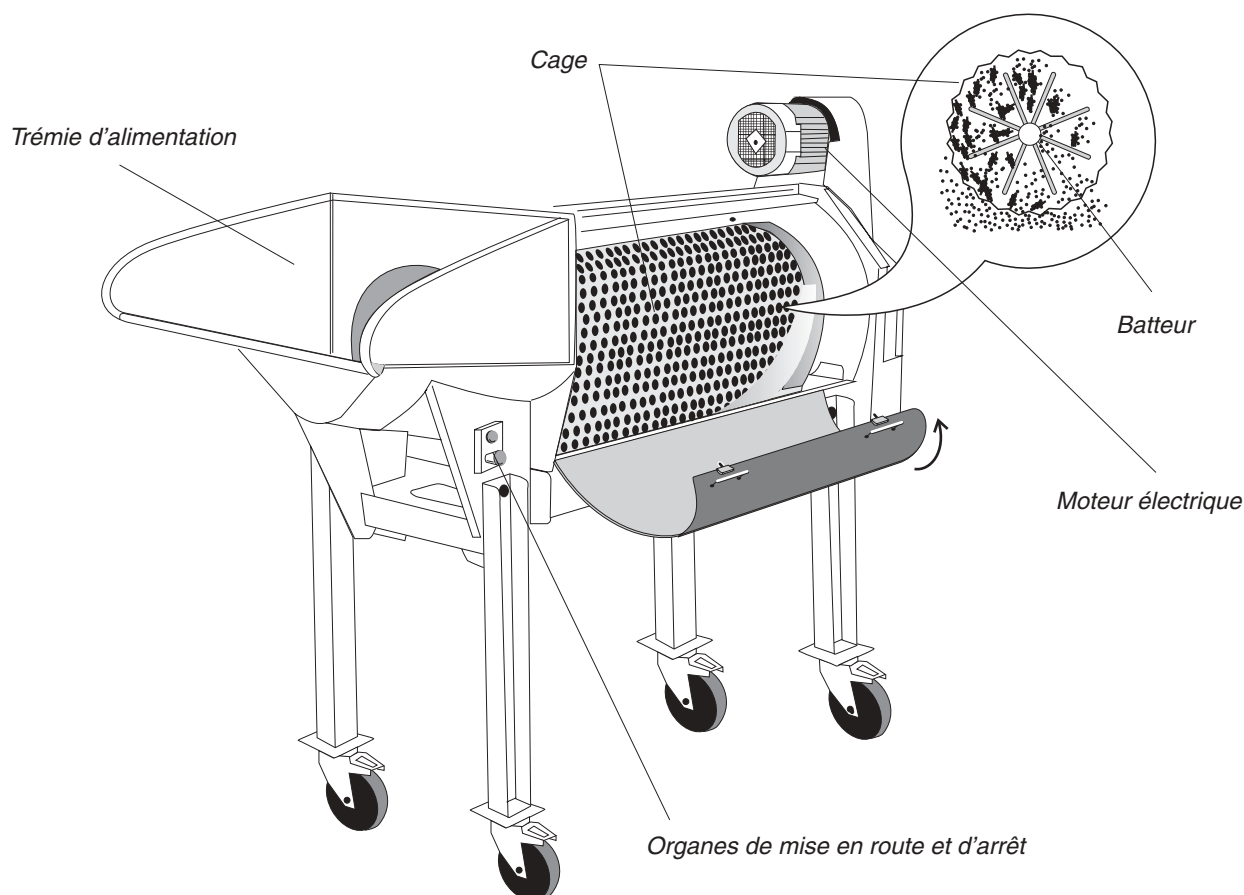
Certains modèles sont équipés de dispositifs spécifiques, tels que des brosses ou des doigts de décolmatage.

L'évacuation de la vendange éraflée s'effectue sous la machine gravitairement, le produit est ensuite repris au moyen d'une pompe.

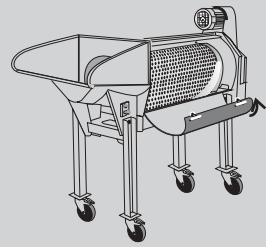
L'évacuation de rafle s'effectue en bout de la cage soit directement au sol, soit par reprise par un tapis ou une vis.

## Caractéristiques courantes :

- Diamètre de la cage : 300 à 1200 mm
- Grille disposant de perforations de 18 à 35 mm
- Vitesse de rotation de la cage : 5 à 120 tours/min
- Vitesse des battes : 50 à 600 tours/min



# Organes et fonctions

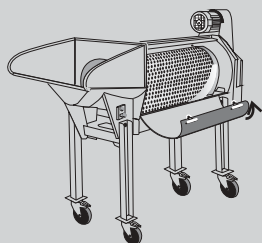


## **Cage**

La cage est un cylindre assurant le tri des parties nobles des déchets à évacuer.

## **Batteur**

Le batteur est constitué de doigts en inox ou en nylon dont les extrémités sont arrondies ou en forme de palettes. Certains constructeurs ajoutent des ressorts en caoutchouc afin d'assurer un balayage en douceur.



## F6 - Érafloir de vendange

# Conception

**Machine soumise à autocertification CE : code du travail, articles R 4313-20 à R 4313-22 et R 4313-75**

**Règles techniques : code du travail, article R 4312-1, annexe 1**

- Règles générales : 1.1.2 à 1.1.6
- Machine agroalimentaire : 2.1
- Commandes et organes de service : 1.2.1 et 1.2.2
- Maintenance : 1.6
- Surfaces, arêtes et ongles : 1.3.4
- Énergie électrique : 1.5.1
- Indications : 1.7.1 à 1.7.2
- Marquage : 1.7.3
- Notice d'instructions : 1.7.4 à 1.7.4.3

**. Pas de norme spécifique**

**NORME**

**. NF EN 60204-1 : risques électriques**

*Protection contre les éléments mobiles concourant au travail par éloignement pour l'alimentation manuelle.  
En cas d'alimentation mécanisée des dispositifs de protection doivent être prévus : 1.3.7, 1.3.8.2*

*Protection contre les surfaces, arêtes et angles vifs : 1.3.4*

*Hauteur adaptée au chargement manuel : 1.1.2 et 1.1.6*

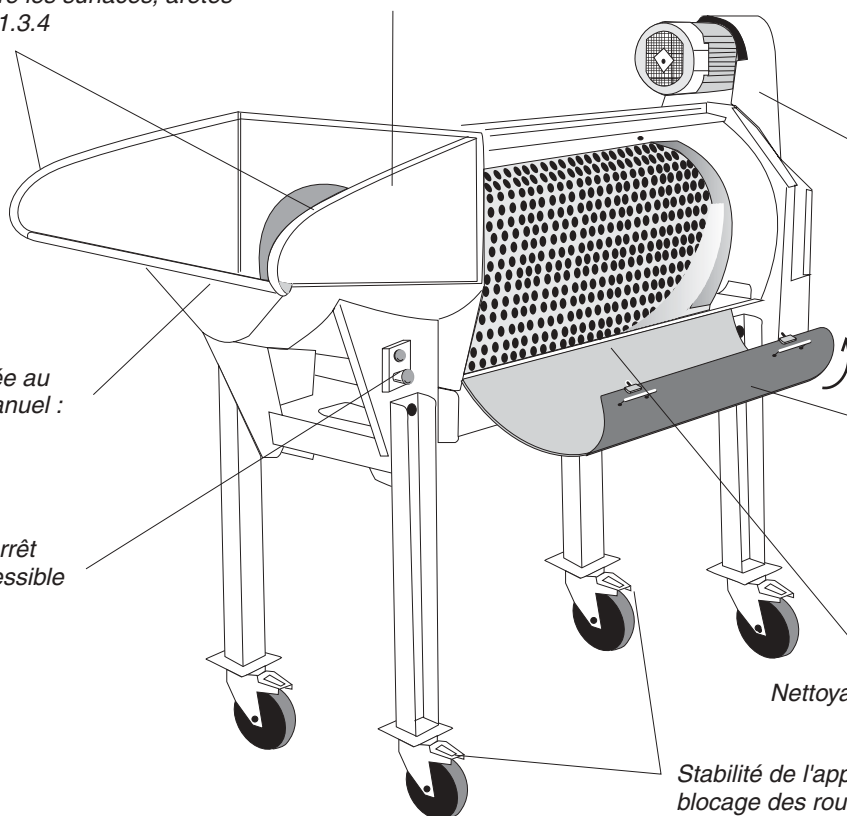
*Commande d'arrêt facilement accessible depuis la zone d'alimentation : 1.2.2, 1.2.4*

*Protection contre les éléments mobiles de transmission : 1.3.7, 1.3.8.1, 1.4.1, 1.4.2.1*

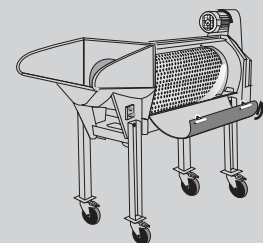
*Protection contre les éléments mobiles concourant au travail : 1.3.7, 1.3.8.2, 1.4.1, 1.4.2.2*

*Nettoyage de la machine : 1.6.1*

*Stabilité de l'appareil : dispositif de blocage des roues : 1.3.1*



**Machine soumise à la directive 73/23/CE («basse tension»)**



# Utilisation

### Textes de référence :

### Code du travail, articles R 4321-1 à R 4323-17 et R 4323-91 à R 4323-94

- Choisir une machine appropriée au travail à réaliser ou convenablement adaptée à cet effet, R 4321-1 et R 4321-2
- S'assurer de la conformité et du maintien en conformité de la machine, R 4322-1 et R 4322-2
- S'assurer de la conformité de l'installation électrique à laquelle elle est raccordée,
- Lire la notice d'instructions, bien comprendre le fonctionnement de la machine, R 4323-1
- Informer et former l'opérateur et mettre à sa disposition si nécessaire des EPI adaptés : R 4321-1 à R 4323-5, R 4323-91 à R 4323-106

*Ne jamais intervenir sur les organes en mouvement avec les mains. En cas de bourrage, notamment au niveau de l'évacuation des rafles, arrêter la machine :  
R 4323-15 et R 4323-16*

*Veiller à procéder à la consignation de l'appareil avant toute intervention notamment pour le nettoyage.  
R 4323-1, R 4323-2 et R 4323-15*

*Veiller à la stabilité de la machine.  
(Sol plat, blocage des roues)  
R 4323-6 et R 4323-11*

*Ne jamais laisser les déchets s'accumuler sur le sol.*

*Utiliser une solution pour récupérer les déchets (bacs, bande transporteuse, vis...)*

